

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 janvier à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BERTHELOT, Maire.

Etaient présents : Mme RAJAOFERA Pascale, M.M BLONDEAU Gaël, ROUSSEAU Hugues, LALUQUE Jean-Yves, VITEAU Michel, Mmes PARMENTIER Sylvie, TRIPOT-BELLOT Murielle, Mme BAILLON Claudie, Mme MONCEAU Véronique, M.M GAUDIN Yves.

Abs : M. THEVRET Frédéric, M. MARIOT Didier, excusés

M. BLONDEAU Gaël a été élu secrétaire.

I) FINANCES

-Résultat appel d'offres forage géothermie : suite à l'appel d'offres publié le jeudi 14 novembre 2024 sur la plateforme AWS (et publicité) avec une date de remise des plis au vendredi 06 décembre 2024 à 12h00 et à la réunion d'ouverture des plis le jeudi 09 janvier 2024, 6 entreprises ont soumissionné.

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres fait par Mme GALIA d'hydro géologues conseil, maître d'œuvre, le conseil municipal retient la société CH. CLAIR 3.0, ayant obtenu la meilleure note, pour un montant de 91 703,85€ HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché et documents relatifs à l'opération (à l'unanimité des membres présents).

-Subventions associations : Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il n'y a pas d'obligation dans l'attribution des subventions, que les présidents et membres du bureau ne peuvent pas participer aux décisions d'attribution de subvention concernant leur association.

Le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et alloue les subventions suivantes pour l'exercice 2025 :

ENCN 3500€ - COOPÉRATIVE ECOLE MATERNELLE 800€ - COMITÉ DES AINÉS 500€ - MUSIKACHAMBON 3000€ - SOCIÉTÉ DE CHASSE LA FAISANNE 500€ - FNACA 20€ - ENTRAIDE ET LOISIRS 150€ - SECOURS POPULAIRE 150€ - ADAPA DE BEAUNE LA ROLANDE 200€ LIGUE CONTRE LE CANCER 50€ - LES RESTAURANTS DU CŒUR 50€ - ASSOCIATION DON DU SANG DU BEAUNOIS 50€ - France ALZHEIMER LOIRET 50€ - CERCIL 98€ - ASSOCIATION SCLEROSE EN PLAQUES 50€ - AFM TELEHON 50€ -

Afin de pouvoir équilibrer le budget du CCAS, le conseil municipal lui octroie une subvention de 4 623.05€.

-Devis camion-benne : Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est faite voler son camion « Master » lors de l'effraction qui a eu lieu fin d'année 2024.

Suite à l'expertise du camion, la commune a reçu 10 000€ HT d'indemnisation.

Après l'étude de plusieurs devis pour l'achat d'un camion-benne, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient celui du garage du gâtinais pour l'achat d'un Opel Movano avec coffre et ridelles.

Monsieur le Maire est chargé de signer le devis pour un montant de 40 861€ TTC et toutes pièces concernant cet achat.

Cette dépense sera inscrite en section d'investissement au compte 2182.

-Devis prestation AMO Insertion liaisons douces : Monsieur le Maire indique que suite à l'estimation du projet des liaisons douces supérieure à 500 000€ HT, il convient d'intégrer des heures d'insertion, afin de pouvoir prétendre à une subvention auprès de la région,

Sur ce point, le PETR propose au territoire une convention négociée avec VIE.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de prestation – AMO Insertion de VIE, pour un montant de 380€ HT.

Cette dépense sera incluse au marché des travaux de liaisons douces.

-Tarifs cimetièrè : inchangés soit pour mémoire (11 voix pour)

	CIMETIERE	
CONCESSIONS	30 ans = 180€	50 ans = 250€
CASE DE COLUMBARIUM	10 ans = 380€	20 ans = 450€
CAVURNE	15 ans = 450€	
JARDIN DU SOUVENIR	Dispersion des cendres gratuites	

- **Tarifs salles** : le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les tarifs en vigueur. (11 voix pour)

	Location					
	Habitants de la commune Association hors commune				Association de la commune	
	SALLE POLYVALENTE CUISINE SANS VAISSELLE		SALLE DES ASSOCIATIONS		SALLE POLYVALENTE	SALLE DES ASSOCIATIONS
	ÉTÉ A partir du 15 avril	HIVER A partir du 15 octobre	ÉTÉ A partir du 15 avril	HIVER A partir du 15 octobre		
1 journée	260€	330€	130€	160€		
Week-end	400€	500€	180€	230€		
Supplément (Vendredi 14h°)	50€	50€	30€	30€		
CAUTION	500€ + 200€ (caution ménage)		300€ + 100€ (caution ménage)		500€	300€
Forfait VAISSELLE	<i>Jusqu'à 50 personnes : 35€ De 51 à 100 personnes : 70€ De 101 à 150 personnes : 105€ De 151 à 200 personnes : 140€ De 201 à 250 personnes : 175€</i>					
Forfait MÉNAGE	200€		100€			
ATTESTATION D'ASSURANCE						

II) DELIBERATIONS

-**Avenant MNT** : Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion, en partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale, a mis en place une convention de participation prévoyance maintien de salaire qui permet à nos agents de bénéficier d'une protection sociale indispensable en cas d'arrêt de travail prolongé pour maladie ou accident.

Afin de préserver le niveau de protection au moment où le nombre et la durée des arrêts de travail indemnisés augmentent fortement, le taux de cotisation de notre contrat au 1^{er} janvier 2024 a dû évoluer en passant de 0,70%TTC à 0,74%TTC.

Cette modification a été validée par la signature d'un avenant à la convention de participation du CDG45 et un autre avenant doit être signé par notre commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'avenant.

-**Convention Elan cité** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'étant donné l'échéance courant mai 2025 de la garantie des radars pédagogiques, la mairie a reçu un contrat de maintenance pour ceux-ci.

Après lecture du contrat et vu le peu de garantie prévue, le conseil municipal décide de s'autoriser un temps de réflexion avant de donner sa décision. Le sujet sera remis à l'ordre du prochain conseil municipal.

III) QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Cour d'appel a rendu son délibéré, concernant le sinistre de pollution de la rivière, le 14 janvier 2025.

-Le conseil municipal est informé que le tribunal a reçu le recours contre le transfert de compétence eau et assainissement.

-Monsieur BLONDEAU indique au Conseil qu'il prend en charge le dossier des caméras de vidéo-protection afin d'avoir une offre de prix et de pouvoir calculer s'il est possible d'envisager d'équiper la commune cette année ou non.

-Suite à la visite sur site de Mme GALIA, hydro géologue conseil, en charge de l'installation et de la gestion des piézomètres aux abords de l'Eglise, Monsieur le Maire informe qu'afin de lutter contre les problèmes d'humidité dans le bâtiment, il conviendrait de faire un drainage. Des devis vont être demandés.

La séance est levée à 20 H 00
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, le Secrétaire, les Conseillers